

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 17 décembre 1996 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives de calcul, paiement et liquidation des rémunérations des personnels civils et des généraux 2e section par le commissariat de l'armée de terre.

Du 26 décembre 2006

NOR D E F T 0 6 0 1 7 1 6 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 13 septembre 2005 (mention au BOC, p. 7022 ; JO n° 233 du 6 octobre 2005, texte n° 10).

Texte modifié :

Arrêté du 17 décembre 1996 (Se reporter au JO du 11 janvier 1997, p. 467 ; BOC , 1997, p. 556 ; BOEM 160.6.5.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 9 du 11 janvier 2007, texte n° 5 ; JO/7/2007.

<p>Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré in extenso dans la base de données. Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique Référence de publication ci-dessus.</p>
